

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 20 du 10 mars 2023

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 6

LISTE N° 501398/ARM/SGA/DMCA/SHD/DCRA

des bâtiments et unités de la Marine nationale qualifiés combattants au regard des actions de feu et de combat définies par l'arrêté N° 80066/DEF/DAJ/D2P/EGL du 10 décembre 2010, dans le cadre de l'opération Corymbe du 1er janvier 2015 au 19 novembre 2018.

Du 22 février 2023

LISTE N° 501398/ARM/SGA/DMCA/SHD/DCRA des bâtiments et unités de la Marine nationale qualifiés combattants au regard des actions de feu et de combat définies par l'arrêté N° 80066/DEF/DAJ/D2P/EGL du 10 décembre 2010, dans le cadre de l'opération Corymbe du 1er janvier 2015 au 19 novembre 2018.

Du 22 février 2023

NOR A R M S 2 3 0 0 5 7 5 K

Référence(s) :

- Arrêté du 12 janvier 1994 fixant la liste des opérations ouvrant droit au bénéfice de la carte du combattant au titre de l'article L. 253 ter du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre (JO n° 35 du 11 février 1994).
- Arrêté du 17 septembre 2018 accordant aux militaires participant à l'opération Corymbe le bénéfice des dispositions de l'article L. 4123-4 du code de la défense (JO n° 219 du 22 septembre 2018, texte n° 18).
- Arrêté du 23 décembre 2020 accordant aux militaires participant à l'opération Corymbe le bénéfice des dispositions de l'article L. 4123-4 du code de la défense (JO n° 312 du 26 décembre 2020, texte n° 47).
- Arrêté du 6 octobre 2022 accordant aux militaires participant à l'opération Corymbe le bénéfice des dispositions de l'article L. 4123-4 du code de la défense (JO n° 235 du 9 octobre 2022, texte n° 14).

Texte(s) abrogé(s) :

- ↳ [Liste N° 504339/ARM/SGA/DMCA/SHD/DCRA du 09 juin 2022 des bâtiments et unités de la Marine nationale qualifiés combattants au regard des actions de feu et de combat définies par l'arrêté N° 80066/DEF/DAJ/D2P/EGL du 10 décembre 2010 et ayant participé aux opérations maritimes dans le golfe de Guinée et les côtes d'Afrique de l'ouest menées dans le cadre de l'opération Corymbe du 1er janvier 2015 au 7 décembre 2017.](#)

Classement dans l'édition méthodique :

BOEM [266.3.3](#).

Référence de publication :

I. LISTE N° 501398/ARM/SGA/DMCA/SHD/DCRA du 22 février 2023 des bâtiments et unités de la Marine nationale qualifiés combattants au regard des actions de feu et de combat définies par l'arrêté N° 80066/DEF/DAJ/D2P/EGL du 10 décembre 2010 fixant la liste des actions de feu ou de combat définies à l'article R. 224 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre, et ayant participé aux opérations maritimes dans le golfe de Guinée et les côtes d'Afrique de l'ouest menées dans le cadre de l'opération Corymbe du 1^{er} janvier 2015 au 19 novembre 2018.

Désignation des bâtiments et unités	Périodes pendant lesquelles les bâtiments et les unités sont reconnus combattants	Nombre des actions de feu et de combat
Bâtiments		
Commandant l'Herminier Aviso	Du 27 avril 2015 au 30 juin 2015	13
	Du 21 décembre 2016 au 1 ^{er} mars 2017	31
Dixmude Bâtiment de projection et de commandement (BPC)	Du 13 août 2016 au 9 novembre 2016	20
EV Jacoubet Aviso	Du 1 ^{er} mars 2017 au 15 mai 2017	37

<i>Germinal</i> Frégate de surveillance (FS)	Du 23 août 2015 au 24 octobre 2015	27
	Du 20 octobre 2017 au 7 décembre 2017	21
<i>LV Lavallée</i> Aviso	Du 3 janvier 2015 au 10 février 2015	5
	Du 10 mai 2016 au 16 juillet 2016	12
	Du 5 décembre 2017 au 12 mars 2018	38
<i>LV Le Hénaff</i> Aviso	Du 30 juin 2015 au 14 août 2015	16
	Du 14 mai 2017 au 10 juillet 2017	34
<i>Mistral</i> Bâtiment de projection et de commandement (BPC)	Du 13 octobre 2015 au 13 janvier 2016	19
	Du 25 septembre 2018 au 19 novembre 2018	52
<i>Tonnerre</i> Bâtiment de projection et de commandement (BPC)	Du 1 ^{er} janvier 2015 au 8 février 2015	11
Aéronautique navale		
Escadrille 22S Détachement <i>Dixmude</i>	Du 13 août 2016 au 9 novembre 2016	20
Détachement <i>Mistral</i>	Du 13 octobre 2015 au 13 janvier 2016	19
	Du 25 septembre 2018 au 19 novembre 2018	52
Détachement <i>Tonnerre</i>	Du 1 ^{er} janvier 2015 au 8 février 2015	11

II. La liste n° 504339/ARM/SGA/DMCA/SHD/DCRA du 9 juin 2022 des bâtiments et unités de la Marine nationale qualifiés combattants au regard des actions de feu et de combat définies par l'arrêté n° 80066/DEF/DAJ/D2P/EGL du 10 décembre 2010 et ayant participé aux opérations maritimes dans le golfe de Guinée et les côtes d'Afrique de l'ouest menées dans le cadre de l'opération Corymbe du 1^{er} janvier 2015 au 7 décembre 2017 est abrogée.

III. La présente liste sera publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre des armées et par délégation :

*Le conservateur général du patrimoine,
chef du service historique de la défense,*

Nathalie GENET-ROUFFIAC.